

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2010

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 26 mars 2010 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 1er février 2010
- Approbation du compte de gestion 2009 (M14) établi par M. le Trésorier
- Approbation du compte de gestion 2009 (M49) établi par M. le Trésorier
- Examen des comptes administratifs budgets M14 et M49 2009
- Examen du budget primitif 2010
- Examen et vote des quatre taxes
- Vote du budget primitif 2010 M14 et M49
- Question diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaires de séance : Mmes Murielle BERTHELOT et Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER FEVRIER 2010

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009 M14 ET M49

Les comptes de gestion M14 et M49 établis par M. le Trésorier sont approuvés à l'unanimité.

3 – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS M14 ET M49 2009

Le doyen de l'assemblée, Jean-Claude VIDAL, procède à la lecture des documents à l'assemblée.

Les comptes administratifs 2009 M14 et M49 sont adoptés à l'unanimité des personnes pouvant participer au vote, le maire ne pouvant approuver ses comptes.

4 – EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le maire propose de ne pas augmenter cette année encore les taxes qui composent l'impôt local, du fait de l'augmentation des bases (valeur locative) imposée par les services fiscaux.

Cette augmentation permet un gain de 5.868 € par rapport à 2009;

Le Maire procède à l'explication de la préparation du budget primitif principal 2010 et précise qu'il a été élaboré suite à 2 réunions de la commission finances, dont il remercie les membres pour leur assiduité.

Budget primitif M14 (budget principal)

Les montants s'élèvent à : 353.116 € pour la partie fonctionnement
221.551 € pour la partie investissement

Le budget M14, équilibré en dépenses et recettes, est voté à l'unanimité.

Budget primitif M49 (budget de l'eau)

Les montants s'élèvent à : 66.756 € pour la partie fonctionnement
143.992 € pour la partie investissement

Le budget M49, équilibré en dépenses et recettes, est voté à l'unanimité.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Délibération CDRA

Dans le cadre de la demande de subvention adressée au Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA), par le biais du VALDAC (Valence – Drôme – Ardèche – Centre), concernant l'équipement en matériel de sonorisation et d'éclairage du futur théâtre de verdure, la commune doit prendre une délibération. Le montage du dossier précisera le but culturel et intercommunal de la démarche.

La délibération est prise à l'unanimité.

Théâtre de verdure

Les travaux de construction du théâtre de verdure débuteront le 6 avril 2010 et l'inauguration est déjà prévue pour le samedi 5 juin à 11h00.

Courrier d'un abonné

Le maire fait part au conseil d'un courrier émanant d'un habitant de la commune qui a vu sa consommation d'eau augmenter démesurément suite à une grosse fuite non décelée à temps (46 m³ en 2008 – 724 m³ en 2009).

Le conseil propose de diminuer la facture de cet abonné de 50%.

Eclairage public

Suite aux réunions de quartier, 2 lampes supplémentaires avaient été demandées à Eyrebonne et à côté de l'église.

Un devis d'un montant de 1.236,50 € a été reçu de la société AEI :

- 773,25 € pour la pose d'une lampe sur façade et câblage à Eyrebonne
- 463,25 € pour la pose d'une lampe à côté de l'église

Le conseil estime ces montants élevés et demande si une négociation des prix est possible, sinon il faudra demander un devis à une autre entreprise. Le Maire précise que dans ces montants, sont incluses les études photométriques nécessaires au SDE pour accorder une subvention de 50 % pour réaliser ces travaux

Traversée de Boyon

Une étude pour la traversée du hameau de Boyon est en cours, incluant une proposition de création de parking sur le site de l'écluse de l'ancienne usine.

Denis CLAIR et Fabrice MARTEL ont rencontré le propriétaire de la parcelle concernée, d'une superficie de 890 m². La valeur du m² sans expropriation auprès du service des domaines est de 0,23 €, ce qui fait un montant d'achat à 204 €.

Le conseil décide de faire une proposition à 500 € avec la pose d'un portillon donnant accès sur une propriété privée

Voies communales

Un camion d'enrobé a été commandé pour boucher les trous sur les voies communales. Le travail sera effectué par l'employé municipal, aidé par une personne envoyée par Access Emploi, pendant 2 jours.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le lundi 10 mai 2010 à 20h30.

La séance est levée à 22h15.